Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

Où déposer les produits et accessoires de la piscine ?

Avec l'été, les vacances, le soleil… vives les joies de la piscine.
Mais pas de place au farniente pour le tri des accessoires et produits de piscine !

Retrouvez ici un panel du tri des accessoires, jouets et produits d'entretien de la piscine.

Toile et bâche de piscine, bassin gonflable

Vous ressortez du garage votre piscine gonflable, bien rangée depuis l'été dernier et constatez qu'elle est percée… Votre bâche est déchirée… Encombrantes et non recyclables, il faut les apporter à la déchèterie.

Jeux et jouets de piscine

Ils sont nombreux autour et dans la piscine : bouée, frite, fusils à eau, jeux gonflables. S'ils ne sont pas abîmés, faites-en profiter votre entourage.
Dans le cas contraire, il s'agit d'objets le plus souvent en plastique. Ils ne sont pas recyclables. Aussi, s'ils sont de petites tailles vous pouvez les déposer avec les ordures ménagères. S'ils sont plus volumineux, direction la déchèterie.

Escaliers et échelles de piscine

Ces équipements de piscine sont de grande dimension. Là aussi, non recyclables, ils doivent être amenés à la déchèterie.

Tuyaux et filtres en plastique

S'ils sont de petites dimensions, ils peuvent être jetés avec les ordures ménagères… Sinon direction la déchèterie.

Chaises longues, table de jardin

Votre salon de jardin est cassé, la chaise longue hors d'état… direction la déchèterie dans la benne mobilier. Les parties en bois ou en plastique pourront ainsi être recyclées.

Produits de traitement et de nettoyage de la piscine

Qu'ils soient en pastilles ou en bidon les produits chlorés, les produits anti-algues, les produits régulateurs de PH, les galets de désinfections… périmés ou non, sont corrosifs et toxiques.

Ils nécessitent donc d'être déposés en déchèteries. Ils seront ensuite acheminés vers des centres de traitement adaptés (dépollution, valorisation).

Quelques règles à suivre

- Qu'ils soient **vides**, **souillés** ou avec un **reste de contenu**, les déchets de produits de traitement et de nettoyage des piscines doivent, après utilisation, être apportés en déchèteries,

- Si possible, merci de les **déposer dans leur emballage d'origines** ou bien au minimum, merci de les **identifier** afin de permettre au gardien de les stocker correctement.

- Vérifiez à bien **visser les bouchons** et **fermer les couvercles** pour éviter tout écoulement.

EcoDDS est une société à but non-lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver la santé de chacun et l'environnement.

ECO DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS
www.ecodds.com

Un doute, une question, contactez le Syndicat du val de Loir au 02.43.94.86.50. ou rendez-vous sur le site www.ecodds.com